EN BONNE COMPAGNIE

L'engagement de Hershey envers nos employés,
nos consommateurs et nos partenaires d'affaires

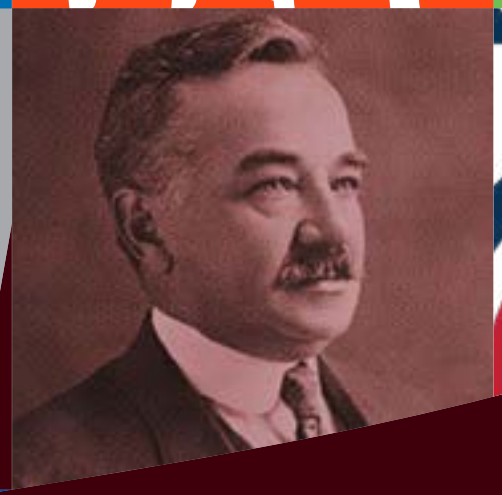

HERSHEY

Code de conduite

UN MESSAGE DE LA DIRECTION

Chers collègues,

Depuis plus de 130 ans, soit depuis notre fondation en 1894, le nom Hershey est synonyme de bonté. Cet héritage durable ne repose pas seulement sur les produits que nous créons, mais aussi sur une fondation de confiance méritée auprès de nos consommateurs, de nos partenaires et entre nous.

La confiance ne se bâtit pas en un instant. Elle se gagne au fil des décennies, avec chaque décision éthique, chaque produit de qualité et chaque action responsable. C'est l'un de nos actifs les plus précieux. C'est aussi notre plus fragile, car une seule mauvaise décision ou un moment d'inattention peut éroder la bonne volonté que nous avons mis tant d'efforts à construire. Par conséquent, la manière dont nous atteignons nos résultats est aussi importante que les résultats eux-mêmes.

Notre Code de conduite est le guide essentiel de notre parcours. C'est plus qu'un ensemble de règles; c'est une ressource conçue pour vous outiller à naviguer dans des situations complexes, à prendre des décisions éthiques et à agir avec une intégrité inébranlable. C'est le cadre qui protège notre héritage et assure notre succès futur.

Nous avons la responsabilité partagée de respecter ces normes. Nous demandons à chacun de vous :

- d'intérioriser le Code : prenez le temps de lire et de comprendre le Code de conduite et de l'utiliser comme guide dans votre travail quotidien.
- de diriger avec intégrité : incarnez les principes de bonté et de respect qui définissent notre entreprise depuis l'époque de Milton Hershey.
- d'exprimer vos préoccupations : protégez notre culture de transparence et de responsabilité. Si vous voyez ou soupçonnez quelque chose qui contredit notre Code, nous nous attendons à ce que vous souleviez votre préoccupation par l'entremise des canaux appropriés. Votre voix est essentielle à notre santé et à notre intégrité.

Nous sommes profondément honorés de diriger cette entreprise et fiers de ce que nous pouvons accomplir ensemble. En nous tenant, ainsi que nos collègues, aux normes éthiques les plus élevées, nous continuerons à faire une différence positive et à bâtir sur notre remarquable héritage pour les générations à venir.

Kirk Tanner
PDG
La compagnie Hershey

NOTRE HÉRITAGE

Il existe de nombreuses entreprises à travers le monde qui travaillent fort pour gagner la fidélité et la confiance des consommateurs envers leurs marques et leurs entreprises. Qu'en est-il de la marque Hershey? Nos employés, nos produits, notre héritage? Grâce à la vision et à la bonne volonté d'un homme, ils sont déjà bien connus et largement appréciés.

Suite à des débuts modestes, Milton Hershey a créé une compagnie, une communauté et un rêve. Aujourd'hui, nous sommes une entreprise qui produit plus de 80 marques emblématiques et internationales et notre « communauté » s'étend au-delà des frontières de notre chère Pennsylvanie et emploie plus de 21 000 personnes remarquables à travers le monde.

Les gens nous connaissent non seulement pour ce que nous fabriquons, mais aussi pour ce que nous faisons. Nous avons acquis la réputation d'être socialement engagés et de partager la bonté pour créer de meilleures vies dans les communautés où nous vivons et travaillons. Qu'il s'agisse de créer un avenir prometteur grâce à l'école Milton Hershey School, de nourrir l'esprit des enfants qu'ils soient sur place ou à des milliers de kilomètres, ou d'automatiser les communautés de producteurs de cacao, l'héritage de Milton Hershey perdure.

Ensemble, nous partageons la bonté dans le monde depuis 1894. Notre histoire a débuté avec une barre de chocolat, mais elle ne s'est pas arrêtée là. Milton Hershey avait pour dicton « bien faire en faisant du bien ». Et chaque jour, nous créons quelque chose de mieux, que ce soit un nouveau produit ou une nouvelle initiative mondiale, afin d'investir auprès des gens et des communautés.

PROMESSE DE LA MARQUE

PARTAGER LA BONTÉ DANS LE MONDE

RAISONS DE CROIRE

Notre souci constant et sincère du bien est évident dans tout ce que nous faisons :

Nos marques : des produits délicieux et des expériences stimulantes.

Nos causes : améliorer la vie des enfants et des communautés que nous touchons.

Nos employés : des personnes engagées et compatissantes.

TABLE DES MATIÈRES

UN MESSAGE DE LA DIRECTION 1

NOTRE HÉRITAGE 2

NOUS SOMMES FIERS DE NOTRE CODE 4
- Commencez ici 4
- Connaissez vos responsabilités 6
- Exprimez-vous sans crainte 6
- Sachez où obtenir de l'aide 7

NOUS FAVORISONS UN MILIEU DE TRAVAIL ÉTHIQUE 8
- Respectez les autres 8
- Favorisez un milieu de travail sécuritaire 10
- Respectez les droits de l'homme 11

NOUS COMPRENONS NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES AUTRES 12
- Préservez la qualité et la sécurité des produits 12
- Assurez la confidentialité des renseignements personnels 14
- Respectez nos partenaires 15

NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE 16
- N'offrez jamais de pot-de-vin 16
- Soyez informé des règles sur les cadeaux et les divertissements 18
- Menez une concurrence loyale 19
- N'utilisez pas d'informations privilégiées pour négocier 20
- Gardez des registres précis 21
- Respectez les règles de conformité en matière d'importation, d'exportation et de commerce 22

NOUS PROTÉGEONS NOTRE ENTREPRISE 23
- Protégez nos actifs 23
- Évitez les conflits d'intérêts 25
- Ne parlez pas au nom de notre entreprise 26

NOUS SOMMES DE BONS CITOYENS DU MONDE 27
- Soyez un bon gardien 27
- Partagez la bonté et faites une différence 29

CROIRE EN NOTRE BONTÉ 30

NOUS SOMMES FIERS DE NOTRE CODE

Commencez ici

Connaissez vos responsabilités

Exprimez-vous sans crainte

Sachez où obtenir de l'aide

COMMENCEZ ICI

Notre Code reflète qui nous sommes et ce qui compte pour nous.

Il offre un aperçu des lois, des règlementations et des politiques d'entreprise qui s'appliquent non seulement à nous et mais aussi à notre travail; mais il offre plus que cela. Il s'appuie sur nos valeurs communes. C'est pourquoi nous demandons à chaque employé et membre du Conseil de suivre notre Code et prendre des décisions qui préserveront la confiance que les autres ont placée en nous. Nous n'attendons rien de moins de nos partenaires commerciaux, qu'ils s'agissent de consultants, distributeurs, cofabricants et fournisseurs, ainsi que de nos filiales et de nos coentreprises – nous sommes responsables d'assurer le respect de nos normes élevées d'intégrité et nous ne pouvons pas leur demander d'enfreindre nos valeurs et nos principes de fonctionnement.

Notre Code est une excellente ressource, mais il ne couvre pas toutes les situations que vous pourriez rencontrer au travail; il est donc important d'utiliser votre bon jugement dans tout ce que vous faites et de demander de l'aide si vous n'êtes pas sûr de la bonne marche à suivre.

INCERTAIN? POSEZ-VOUS LA QUESTION :

CELA REFLÈTE-T-IL NOS VALEURS?

EST-CE ACCEPTABLE POUR HERSHEY ET POUR MES COLLÈGUES?

SERAIS-JE À L'AISE SI TOUT LE MONDE LE SAVAIT?

SI LA RÉPONSE À TOUTES CES QUESTIONS EST **« OUI »**, IL EST PROBABLEMENT APPROPRIÉ D'ALLER DE L'AVANT. MAIS SI VOUS RÉPONDEZ **« NON »** OU **« INCERTAIN »** À L'UNE DES QUESTIONS, ARRÊTEZ-VOUS ET RECONSIDÉREZ VOS ACTIONS. IL EST TOUJOURS APPROPRIÉ DE DEMANDER DE L'AIDE – PEU IMPORTE LA SITUATION OU LA CIRCONSTANCE.

Que faire si...?

Certains éléments de notre Code contredisent les lois du pays où je travaille. Je ne sais pas quoi faire.

La meilleure approche consiste à respecter l'exigence la plus stricte, et si ce n'est pas clair, demandez conseil auprès du Service juridique.

CONNAISSEZ VOS RESPONSABILITÉS

Notre bonne réputation est entre vos mains.

Peu importe le travail que vous faites ou l'endroit où vous le faites, vous représentez Hershey. Pensez-y lorsque vous veillez sur chaque relation d'affaires, chaque transaction et chaque produit, et assurez-vous que vos actions reflètent toujours nos valeurs. Suivez notre Code et nos politiques, ainsi que les lois et les règlements du pays (ou des pays) où vous travaillez, et protégez ce que nous avons bâti. Et, complétez votre formation – c'est la meilleure façon d'être à jour sur ce qu'on attend de vous.

Si vous voyez ou soupçonnez un acte illégal ou contraire à l'éthique, fermer les yeux ou laisser quelqu'un d'autre prendre l'initiative peut vous sembler plus facile; toutefois, nous sommes tous concernés par les mauvaises conduites. Aucune préoccupation n'est trop mineure pour être signalée. Partagez rapidement vos préoccupations et coopérez pleinement et honnêtement à toute enquête interne. Sachez que toute personne qui viole notre Code peut faire l'objet de mesures correctives, y compris la cessation d'emploi chez Hershey.

Si vous supervisez d'autres employés, vous avez une plus grande responsabilité. Menez par l'exemple, en vous assurant que les membres de votre équipe sachent que le Code est une ressource qu'ils peuvent consulter et qu'il n'y a aucune différence entre ce que vous faites et ce que vous vous attendez des autres. Créez un milieu de travail où les employés se sentent à l'aise de soumettre leurs questions et leurs préoccupations et soutenez-les lorsqu'ils soulèvent des problèmes. N'exercez aucunes représailles contre tout employé qui soulève ses préoccupations en bonne foi et empêchez les représailles de la part d'autres personnes.

EXPRIMEZ-VOUS SANS CRAINTE

Nous ne tolérons pas les représailles.

En tant qu'entreprise, nous savons qu'il faut du courage pour partager ses préoccupations. Nous n'exercerons ni ne permettrons aucunes représailles contre quiconque soulève une question ou une préoccupation concernant les activités de l'entreprise. Nous n'exercerons ni ne permettrons aucunes représailles contre quiconque nous soumet ou soumet à une autorité gouvernementale un rapport de bonne foi sur une possible faute professionnelle ou sur une violation de la loi ou qui participe à une enquête sur une faute professionnelle ou une violation de la loi.
Peu importe la personne que vous contactez, soyez assuré que vous faites la bonne chose et que votre préoccupation sera traitée rapidement et de manière appropriée. Nous menons une enquête approfondie sur les cas de mauvaise conduite, en partageant l'information uniquement à ceux qui en ont besoin pour résoudre le problème.

Que faire si...?

Je soupçonne que quelqu'un viole notre Code, mais je n'en suis pas certain. Dois-je garder mes préoccupations pour moi-même?

Non. Si vous soupçonnez une infraction, signalez-la. Il est préférable de signaler un problème potentiel que d'attendre et de nuire à d'autres ou à l'entreprise. Le fait de signaler « de bonne foi » signifie que vous rapportez honnêtement des informations que vous croyez être vraies, même si, après enquête, il s'avère que vous vous êtes trompé.

D'un point de vue culturel, il n'est pas fréquent de signaler une préoccupation concernant une personne qui occupe un poste de direction. Que dois-je faire?

Il est important de signaler vos préoccupations. Hershey respecte sa main-d'œuvre diversifiée, tient compte de diverses normes culturelles lorsqu'elle examine les préoccupations et prend toutes les mesures appropriées pour protéger l'identité de la personne qui partage l'information, ainsi que les informations qui sont partagées.

VOUS ÊTES HERSHEY.

SACHEZ OÙ OBTENIR DE L'AIDE

Plusieurs personnes sont prêtes à vous soutenir.

Vous avez une question, un problème ou une préoccupation? Dans la plupart des cas, votre superviseur devrait être votre premier point de contact. Il ou elle est probablement le mieux placé pour comprendre vos préoccupations et prendre les mesures appropriées. Si vous n'êtes pas à l'aise de parler avec votre superviseur, ou si vous avez déjà partagé une préoccupation et que vous avez l'impression qu'elle n'est pas traitée de façon appropriée, adressez-vous aux RH ou à un autre membre de la direction ou à l'une des ressources suivantes :

Il n'y a rien dans le Code qui vous interdit de communiquer avec des organismes gouvernementaux sur d'éventuelles violations des lois fédérales, étatiques ou locales ou de fournir des informations aux organismes gouvernementaux, de déposer une plainte auprès d'organismes gouvernementaux ou de participer à des enquêtes ou des procédures d'un organisme gouvernemental; de plus, vous n'êtes pas tenu par le Code d'informer l'entreprise de ces communications.

SERVICE JURIDIQUE

Law Department
The Hershey Company
19 East Chocolate Avenue
Hershey, PA 17033
USA

COMITÉ DE DIVULGATION

Vous pouvez transmettre l'information à notre comité de divulgation, soit en tant que groupe, soit par l'entremise d'un membre individuel, lors d'une réunion officielle ou autre.

COMITÉ DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

c/o General Counsel
The Hershey Company
19 East Chocolate Avenue
Hershey, PA 17033
USA

COMITÉ DE VÉRIFICATION OU ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS DU CONSEIL

Courriel :
auditcommittee@hersheys.com
c/o General Counsel
The Hershey Company
19 East Chocolate Avenue
Hershey, PA 17033
USA

LA LIGNE DE SIGNALEMENT DES PRÉOCCUPATIONS EST UNE AUTRE RESSOURCE À VOTRE DISPOSITION.

La ligne de signalement des préoccupations est gérée par un service indépendant de signalement; elle vous permet de soumettre vos questions ou vos préoccupations concernant des violations de notre Code, de nos politiques, de nos procédures ou de la loi. Vous pouvez soumettre un rapport de façon confidentielle.

Signalement en ligne :

www.HersheysConcern.com

Signalement par téléphone :

Depuis nos emplacements, cliquez pour obtenir les numéros d'accès locaux.

Dans certains pays, la ligne de signalement des préoccupations vous permet seulement de soumettre des rapports concernant des types de comportements précis (par exemple, des questions financières, comptables, de vérification ou de corruption). Si vous appelez concernant un problème qui doit être géré localement conformément aux exigences légales, les professionnels de la ligne de signalement des préoccupations vous redirigeront vers votre direction ou les ressources humaines locales.

Lorsque vous communiquez avec la ligne de signalement des préoccupations, que ce soit par téléphone ou par Internet, vos renseignements sont consignés dans un formulaire Web et sont ensuite transférés à l'entreprise afin de s'assurer que la ressource appropriée puisse répondre efficacement à la question ou à la préoccupation. Rassurez-vous; l'entreprise prend ce processus très au sérieux et s'efforcera de maintenir le caractère confidentiel de votre rapport. Après avoir soumis votre question ou votre préoccupation, vous recevrez un numéro de dossier que vous pourrez utiliser comme numéro de référence si vous souhaitez recevoir des mises à jour sur votre rapport.

NOUS FAVORISONS UN MILIEU DE TRAVAIL ÉTHIQUE

Respectez les autres

Favorisez un milieu de travail sécuritaire

Respectez les droits de l'homme

RESPECTEZ LES AUTRES

Nous devons notre réussite à nos remarquables employés.

Nous formons une équipe, mais nous représentons une variété d'idées, d'expériences et d'origines. Nous apprécions les contributions de chacun et nous croyons que tout le monde doit avoir des chances égales de réussir – il s'agit d'un élément essentiel pour faire progresser nos buts et nos initiatives. Faites votre part pour que l'environnement de travail de Hershey demeure diversifié, inclusif et respectueux, en favorisant un environnement positif et en reconnaissant les nombreux atouts et les talents que nos divers collègues apportent au milieu de travail.

Agir pour le bien

- Traitez les autres comme vous souhaitez être traité.
- Célébrez nos diverses perspectives. Écoutez et soyez ouvert aux différents points de vue.
- Si vous voyez ou soupçonnez tout acte de discrimination ou de harcèlement fondé sur la race, la couleur, le sexe, l'origine nationale, l'âge, la religion, le statut de citoyen, le handicap, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut d'ancien combattant, l'état matrimonial ou toute autre caractéristique protégée par la loi, signalez-le.
- Favorisez un environnement de travail exempt de harcèlement, d'intimidation et de comportements abusifs, qu'ils soient physiques, verbaux ou visuels. Vous pouvez partager vos inquiétudes en ayant l'assurance que Hershey ne saurait tolérer les représailles contre quiconque soumet un rapport de bonne foi.

- **EN SAVOIR PLUS:**
  - Politique de prévention en matière de discrimination et de harcèlement
  - Politique sur les comportements inappropriés au travail

CÉLÉBREZ NOTRE DIVERSITÉ.

Que faire si...?

Mon superviseur perd souvent son sang-froid et crie après les membres de l'équipe lorsque nous manquons une échéance. Est-ce du harcèlement?

Cela dépend, mais peu importe, la situation crée un environnement de travail négatif. Ce comportement doit être abordé par l'entreprise puisqu'il enfreint l'engagement que nous avons pris envers un milieu de travail respectueux. Partagez vos préoccupations avec les RH, le Service juridique ou la ligne de signalement des préoccupations.

Un de nos fournisseurs fait des remarques insultantes et liées à l'âge à l'une de mes collègues. Dois-je dire quelque chose?

Oui. Si vous êtes à l'aise de le faire, demandez au fournisseur d'arrêter. Si vous le préférez, partagez vos préoccupations avec les RH, le Service juridique ou la ligne de signalement des préoccupations. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, que l'action soit intentée par un employé, un client, un fournisseur ou toute autre personne sur notre lieu de travail (ou lors d'un événement lié au travail).

Favorisez un milieu de travail sécuritaire

Nous valorisons la sûreté et la sécurité de chaque employé.

Nous prenons soin les uns des autres. Nous respectons nos procédures de sécurité et favorisons une culture de sécurité, parce que nos employés représentent notre plus grand atout. Chaque employé est habilité à prendre des mesures immédiates pour la sécurité des personnes indépendamment de son poste, de son titre ou de sa responsabilité. Si vous voyez une situation qui pourrait mettre les autres en danger, agissez; travaillez de façon à vous protéger et à protéger vos collègues des blessures, partout et en tout temps.

Appliquez une politique de tolérance zéro lorsqu'il s'agit d'actes ou de menaces de violence. Soyez attentif à ce qui se passe autour de vous, observez de bonnes pratiques de sécurité et signalez toute menace de violence potentielle. Nous interdisons la présence d'armes sur toutes les propriétés de l'entreprise conformément à la loi locale. Si vous soupçonner quelqu'un d'avoir une arme sur notre propriété, signalez-le immédiatement à votre superviseur, à un membre de notre équipe de sécurité interne ou à la ligne de signalement des préoccupations.

Le fait de posséder, d'utiliser ou de distribuer de l'alcool ou des drogues illégales est également interdit par nos politiques puisque l'abus de substances illicites peut nuire à votre jugement, à votre rendement et à la sécurité de ceux qui travaillent avec vous. Il peut y avoir des cas où la consommation d'alcool est autorisée lors d'une activité professionnelle, mais assurez-vous de vous conformer aux lois, aux politiques et aux principes de l'entreprise, et faites toujours preuve de modération et de jugement.

Agir pour le bien

- Jouez un rôle actif pour assurer votre propre sécurité et celle des autres.
- Exigence de formation? Respectez-la. Vêtements de sécurité? Portez-les. Condition dangereuse? Signalez-la immédiatement.
- **EN SAVOIR PLUS:**
  - Politique de milieu de travail sans substance illégale

Que faire si...?

Je soupçonne qu'une collègue a un problème d'alcool et je m'inquiète à son sujet. Que dois-je faire?

Ne faites jamais de compromis sur la sécurité, qu'il s'agisse de la sienne ou de la vôtre. Partagez vos inquiétudes avec votre superviseur ou les RH pour permettre à Hershey d'aborder le problème avec l'employée et de la référer au programme d'aide aux employés.

RESPECTEZ LES DROITS DE L'HOMME

Nous nous engageons à adopter des pratiques d'emploi équitables partout dans le monde.

En tant qu'entreprise, nous respectons les droits de chaque personne et nous respectons les lois du travail dans les marchés où nous exerçons nos activités. Nous soutenons les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et ne faisons pas sciemment affaire avec une personne ou une entreprise qui participent à l'exploitation des enfants (y compris le travail des enfants), aux châtiments corporels, au travail forcé ou pénitentiaire ou à la traite des personnes.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs partagent notre engagement envers les mêmes normes élevées. Dans le cadre de notre engagement à éliminer la main-d'œuvre illégale de nos chaînes d'approvisionnement, nous continuons d'élaborer et d'appliquer des programmes visant à modifier les circonstances sous-jacentes qui contribuent aux violations des droits du travail. Pour en savoir plus sur nos mesures, consultez notre Rapport de responsabilité sociale des entreprises. Notre Code de conduite des fournisseurs renforce cet engagement.

Que pouvez-vous faire? Respectez les lois du travail où vous travaillez, soyez attentif aux comportements inappropriés et exprimez-vous si vous voyez ou soupçonnez une éventuelle violation du droit du travail ou des droits de l'homme.

Agir pour le bien

- Traitez les autres avec respect et dignité.
- Ne vous engagez pas dans des activités qui enfreignent les droits de l'homme et ne menez aucune activité avec ceux qui le font.

- **EN SAVOIR PLUS:**
  - Politique en matière de droits de l'homme

Un engagement PARTAGÉ

Notre entreprise est bâtie sur une longue chaîne d'approvisionnement interdépendante et nous voulons que chaque lien soit fort et solide. Nous pratiquons une tolérance zéro envers les pires formes de travail des enfants telles que définies par les conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail et nous nous attendons à ce que les fournisseurs soutiennent et participent aux efforts de l'industrie visant à éliminer ce genre de pratiques là où elles existent. Nous respectons les droits de tout individu et croyons que toute personne employée par Hershey ou par ses fournisseurs doit être traitée avec dignité et respect, doit être rémunérée de façon équitable en fonction des lois applicables et doit être assurée de conditions de travail sécuritaires.

NOUS COMPRENONS NOS RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES AUTRES

Préservez la qualité et la sécurité des produits

Assurez la confidentialité des renseignements personnels

Respectez nos partenaires

PRÉSERVEZ LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

En ce qui concerne nos produits, nous ne faisons jamais de compromis.

Lorsque les consommateurs voient le nom « Hershey » sur l'emballage, ils savent qu'ils obtiennent un produit sûr et de haute qualité. Nous voulons préserver leur confiance. Nous nous soucions profondément de la qualité et de la sécurité des produits et veillons à ce que nos produits respectent ou dépassent nos propres normes internes, ainsi que les normes fixées par les lois, les règlements et notre industrie.

Les allergènes posent un risque pour la salubrité des aliments, et nous appliquons de strictes politiques pour protéger les consommateurs contre ceux-ci. La sécurité des produits dépend de chacun d'entre nous et vous jouez un rôle clé en empêchant tout contact entre les principaux allergènes. Suivez notre plan de prévention des allergènes afin d'assurer l'entreposage sécuritaire des ingrédients, l'étiquetage des produits et les procédures de nettoyage et d'assainissement appropriées pour tout équipement pouvant entrer en contact avec des allergènes.

Notre Programme d'excellence du produit (PEP) nous aide à surveiller de près la qualité et la sécurité des produits, à assurer la conformité à la loi et à évaluer notre vaste chaîne d'approvisionnement afin d'identifier les risques en matière de qualité ou de sécurité des produits. Honorez l'engagement que nous faisons à nos clients, et tenez nos fournisseurs responsables également.

Agir pour le bien

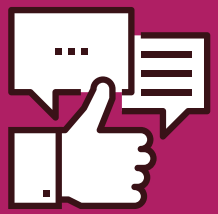

- Insistez sur la qualité et la sécurité des produits. Suivez nos procédures rigoureuses de contrôle de qualité.
- Si vous avez connaissance d'une plainte d'un client ou d'un problème de qualité, de sécurité ou de fiabilité, signalez-le immédiatement à votre superviseur ou à toute autre ressource de l'entreprise.
- **EN SAVOIR PLUS**:

- Politique sur les allergènes
- Site Intranet QRC

Que faire si...?

L'un des tests que nous effectuons sur un produit est répété plus loin dans la chaîne de production. Pourquoi ne pas sauter le premier test? Cela ne nous aiderait pas à accélérer la livraison?

Sauter un test requis n'est jamais acceptable. Si vous avez des idées pour améliorer l'efficacité, n'hésitez pas à les partager. Mais à moins que le processus ne soit évalué et modifié, il est essentiel de terminer chaque étape, comme requis, pour nous assurer que nous livrons chaque fois un produit sûr et de haute qualité.

ASSUREZ LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PRIVÉS

Les gens nous font confiance pour protéger leurs informations personnelles.

Nous respectons la vie privée de nos consommateurs, de nos clients, de nos collègues et d'autres personnes avec lesquelles nous menons des activités, et nous traitons leurs renseignements personnels avec soin. On entend par « renseignement personnel » toute information pouvant être utilisée pour identifier une personne, directement ou indirectement, comme un nom, un numéro d'employé, une adresse électronique ou un numéro de téléphone. Il existe des lois sur la confidentialité des données qui instruisent comment collecter, garder, utiliser, partager, transférer et éliminer les renseignements personnels de manière responsable et nous nous efforçons de respecter ces lois partout où nous exerçons nos activités.

Suivez nos politiques et protégez tout renseignement personnel qui vous est confié. Utilisez l'information uniquement de la façon dont elle doit être utilisée et ne la partagez pas avec quelqu'un à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise de manière non autorisée.

Adoptez également de bonnes pratiques de cybersécurité. Assurez-vous de respecter les processus et les pratiques que nous avons mis en place pour protéger nos réseaux, ordinateurs, programmes et données contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés.

Agir pour le bien

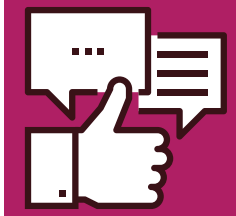

- Sachez reconnaître les informations qui sont considérées comme des « renseignements personnels ».
- Respectez les lois et les règles sur la protection des renseignements personnels du pays ou des pays où vous travaillez.
- Protégez les renseignements personnels et professionnels contre la divulgation non autorisée. Signalez immédiatement toute infraction au Service juridique.

- **EN SAVOIR PLUS**:
- Politique sur les renseignements confidentiels de l'entreprise
- Politique d'utilisation acceptable

Que faire si...?

Un nouveau fournisseur souhaite se présenter à l'équipe en offrant aux membres un coupon et un échantillon gratuit de son produit. Le fournisseur m'a demandé une liste des noms et des adresses de mes collègues. Est-ce acceptable de lui fournir?

Avant de faire quoi que ce soit, communiquez avec le Service juridique. Même si le fournisseur est bien intentionné, et que vos collègues aimeraient sans doute recevoir les échantillons, transmettre cette information au fournisseur violerait notre engagement à préserver la confidentialité des informations.

RESPECTEZ NOS PARTENAIRES

Nous valorisons nos relations d'affaires et nous nous efforçons d'être un bon et responsable partenaire.

Nous travaillons avec des fournisseurs partout dans le monde. L'approvisionnement responsable est au cœur de ce que nous sommes et ce que nous faisons ; vous devez donc vous assurer que les relations que nous formons sont fondées sur le respect mutuel et la confiance. Choisissez les bons partenaires et prenez des décisions objectives, basées sur des facteurs comme la qualité, le service, le prix, la disponibilité et la fiabilité. Faites votre part afin que nos fournisseurs respectent les normes élevées de Hershey et assurez-vous qu'ils agissent de manière éthique, en conformité à la loi, à notre Code, à nos politiques et à nos valeurs. Notre Code de conduite des fournisseurs indique ce à quoi nous nous attendons.

Nous travaillons également avec les états et gouvernements locaux et fédéraux du monde entier. Les exigences des contrats gouvernementaux sont souvent plus strictes que celles de nos autres contrats. Nous respectons les règles et ne faisons aucun compromis en matière d'éthique dans nos contrats gouvernementaux – comme dans tous nos autres contrats. Que vous soyez impliqué dans la vente au gouvernement, que vous fassiez du travail pour le gouvernement ou que vous soyez responsable de la gestion d'un contrat gouvernemental, menez toujours vos activités de manière éthique, honnête et transparent.

Conformez-vous et coopérez aux inspections, enquêtes ou demandes d'information du gouvernement. Si un fonctionnaire du gouvernement vous contacte, dirigez-le poliment vers le Service juridique. Si vous êtes responsable de répondre à une demande du gouvernement, dites la vérité. N'induisez jamais personne en erreur, ne faites pas obstacle au travail d'une personne, ne cachez pas, ne détruisez pas et ne modifiez pas aucun document.

Un membre de la FDA se présente pour inspecter une usine afin de nous fournir certaines licences dont nous avons besoin pour fonctionner. Que dois-je faire?

Recueillez les informations sur l'inspection. Ensuite, expliquez à l'inspecteur de la FDA que vous ferez ce que vous pouvez pour vous assurer que l'entreprise réponde à la demande en temps opportun, puis communiquez avec le Service juridique.

Agir pour le bien

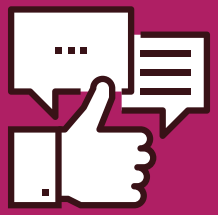

- Si vous êtes responsable de la relation avec un fournisseur :
  - Suivez nos processus et procédures d'approvisionnement et de diligence raisonnable (y compris la divulgation des minéraux de conflit).
  - Assurez-vous que les fournisseurs connaissent notre Code de conduite des fournisseurs et qu'ils ont l'intention de s'y conformer.
  - Surveillez les accords contractuels pour vous assurer que les fournisseurs respectent leurs obligations et que nous respectons les nôtres.
  - Signalez toute conduite qui ne répond pas à nos normes élevées.
- Si vous êtes responsable d'un contrat gouvernemental :
  - Prenez connaissance des exigences légales et des restrictions qui s'appliquent à ce travail et respectez-les.
  - Protégez toute information classifiée ou tout bien fourni par le gouvernement associé à nos contrats.
  - Signalez toute activité susceptible de compromettre nos contrats gouvernementaux.
- Favorisez l'intégrité de l'approvisionnement; vous ne devez jamais :
  - rechercher des renseignements confidentiels ou les sources gouvernementales avant l'attribution d'un contrat;
  - utiliser les renseignements non publics sur les soumissions ou les propositions des autres entrepreneurs;
  - discuter d'occasions d'emploi ou d'affaires avec les fonctionnaires responsables de l'approvisionnement.
- Assurez-vous que les représentations, les rapports et tout autre renseignement que vous soumettez au nom de Hershey sont exacts et véridiques.

- **EN SAVOIR PLUS**:
- Code de conduite des fournisseurs
- Politique et procédures relatives à la diligence raisonnable de tiers

NOUS FAISONS CE QUI EST JUSTE

N'offrez jamais de pot-de-vin

Soyez informé des règles sur les cadeaux et les divertissements

Menez une concurrence loyale

N'utilisez pas d'informations privilégiées pour négocier

Gardez des registres précis

Respectez les règles de conformité en matière d'importation, d'exportation et de commerce

N'OFFREZ JAMAIS DE POT-DE-VIN

Nous rivalisons sur le marché grâce à la bonté de nos produits.

C'est sur cette base que nous avons réalisé notre première vente, et nous continuons à mener nos affaires de la même manière. Travaillez avec honnêteté et intégrité N'offrez pas de pots-de-vin, n'en acceptez pas ou ne laissez personne le faire pour vous. Faites tout ce que vous pouvez pour éviter que ceux qui font des affaires en notre nom commettent des actes de corruption; en tant qu'entreprise, nous sommes non seulement responsables de vos actions, mais aussi des actions de tout tiers qui nous représente.

N'oubliez pas; un pot-de-vin peut revêtir une autre forme que de l'argent comptant. Un cadeau, une faveur et même l'offre d'un prêt ou d'un emploi pourraient être considérés comme des pots-de-vin s'ils sont offerts dans le but d'influencer une décision. Avant d'offrir quoi que ce soit de valeur, consultez nos règlementations et renseignez-vous sur ce qui est acceptable (ou non)

Les lois sur la corruption de fonctionnaires de certains pays sont plus sévères; mais pour nous, c'est simple : la corruption d'une personne, à tout niveau, dans n'importe quelle entreprise, n'est jamais acceptable.

Agir pour le bien

- Sachez reconnaître un pot-de-vin.
- Respectez les lois et les exigences des pays où vous menez vos activités. Évitez l'apparence même d'un acte répréhensible.
- Établissez des attentes claires et surveillez activement le travail des tiers faisant affaire en notre nom.
- Soyez précis et complet en enregistrant vos dépenses et des paiements.
- N'effectuez aucun paiement de type « paiement sous table » (pour obtenir des services préférentiels d'un fonctionnaire).
- Si vous voyez ou soupçonnez un pot-de-vin, signalez-le.

- **EN SAVOIR PLUS**:
- Politique de conformité aux normes anticorruption

Que faire si...?

Un fonctionnaire m'a demandé de l'aider à obtenir un stage pour sa fille dans notre entreprise. Il affirme que cela « en vaudra la peine ».

Ne le faites pas. « En valoir la peine » suggère que le fonctionnaire envisage sans doute d'agir de façon inappropriée en échange d'une faveur. Vous pouvez informer le fonctionnaire concernant le stage et permettre à sa fille de faire une demande, au même titre que tous les autres candidats. En faire plus que cela pourrait être considéré comme un pot-de-vin.

Un engagement PARTAGÉ

Nous comprenons qu'un pot-de-vin peut nuire à notre réputation, mais les ramifications sont beaucoup plus vastes. Nous savons que les pots-de-vin et la corruption peuvent mener à une concurrence déloyale et créer des produits dangereux sur le marché mondial et dans les communautés où nous vivons et travaillons. Chez Hershey, notre politique de tolérance zéro en matière de corruption n'est pas seulement la chose légitime à faire, c'est aussi la chose socialement responsable à faire.

SOYEZ INFORMÉ DES RÈGLES SUR LES CADEAUX ET LES DIVERTISSEMENTS

Nous ne donnons ni ne recevons rien qui soit inapproprié.

Offrir un cadeau ou un divertissement occasionnels est souvent vu comme une activité professionnelle normale. Mais parfois, même un cadeau ou une offre bien intentionnés peuvent franchir la ligne de ce qui est acceptable. Et tout cadeau qui crée un sentiment d'obligation ou qui compromet votre jugement professionnel est toujours inapproprié.

C'est pourquoi nous avons mis en place des lignes directrices – afin d'identifier les circonstances où une offre est acceptable... et où elle ne l'est pas. Assurez-vous de respecter les règles et soyez informé de toutes les restrictions spéciales. Par exemple, offrir un article de valeur à un fonctionnaire du gouvernement peut être problématique. Sollicitez toujours l'aide du Service juridique lorsque la bonne chose à faire n'est pas claire.

Agir pour le bien

- Exercez toujours votre bon jugement.
- Refusez toute offre si elle est faite dans le but d'influer une décision ou si elle donne l'apparence d'un geste inapproprié, même si sa valeur se situe dans les limites permises par l'entreprise. Signalez immédiatement la situation au Service juridique.
- Les cadeaux ou les divertissements offerts ou reçus doivent respecter ce qui suit :
  - avoir une valeur minime;
  - être peu fréquents;
  - répondre à un objectif commercial raisonnable;
  - être conformes aux pratiques commerciales acceptables, compte tenu de l'industrie et de l'emplacement géographique;
  - être permis par la loi et les politiques de la personne qui offre et de celle qui reçoit;
  - ne pas avoir de répercussions négatives ou embarrassantes pour Hershey;
  - ne jamais être offerts sous forme d'argent, de carte-cadeau, de chèque, de prêt ou d'actions;
  - être consignées avec précision dans nos livres et registres.
- Ne donnez rien de valeur à un fonctionnaire du gouvernement sans avoir préalablement obtenu l'approbation du Service juridique.
- Ne demandez jamais de cadeau, de repas ou de divertissement à quiconque, et si quelqu'un vous le demande, n'insiste pas.

Que faire si...?

J'ai reçu un cadeau d'un client et je sais que je ne peux pas l'accepter. Que dois-je faire?

Retournez le cadeau au client et expliquez-lui poliment notre politique. Si le cadeau est périssable, comme des fleurs ou un panier d'aliments, et que le retourner n'est pas vraiment une option, placez-le dans la salle de pause où tout le monde peut en profiter.

Un de nos fournisseurs m'offre des billets pour un concert auquel il ne peut assister; puis-je les accepter?

Non. Même si la valeur des billets se situe dans les limites permises par notre politique, l'événement n'offre pas l'occasion d'améliorer votre relation avec le fournisseur ou son entreprise, car il n'y assistera pas avec vous.

MENEZ UNE CONCURRENCE LOYALE

Nous performons mieux que nos concurrents de façon juste et honnête.

Milton Hershey souhaitait offrir de bons produits sur le marché tout en favorisant une concurrence libre, équitable et ouverte qui mènerait au succès ou à l'échec. Il n'a jamais fait de compromis sur ses valeurs fortes; aujourd'hui, nous sommes engagés envers la même philosophie et nous assurons le respect des lois visant à promouvoir et à préserver un marché mondial compétitif Nous réussissons grâce à nos mérites et nous évitons toute conduite qui pourrait restreindre le libre-échange.

Découvrir des renseignements sur la concurrence peut être normal en raison de votre poste ou de vos responsabilités dans l'entreprise, mais assurez-vous de traiter ces renseignements de manière éthique et légale. Menez une concurrence loyale, mais vigoureuse, et n'ayez jamais recours à la tromperie, aux fausses déclarations ou à l'utilisation abusive de renseignements confidentiels dans le but d'obtenir un avantage injuste sur nos concurrents. Lorsque vous discutez avec les clients, ne fournissez que des informations véridiques sur la qualité, les fonctionnalités et la disponibilité de nos produits, et ne faites aucune remarque désobligeante sur nos concurrents.

Agir pour le bien

- Respectez les lois antitrust et de concurrence dans les pays où nous menons nos activités. Soyez juste envers nos clients, nos fournisseurs et nos concurrents Livrez une concurrence en fonction de la qualité et des mérites de nos produits.
- Ne discutez pas de nos stratégies et de nos plans avec les concurrents.
- N'entrez pas en accord ou en entente, de façon formelle ou informelle, avec un concurrent, un client ou un fournisseur visant à :
  - augmenter, établir ou fixer les prix de nos produits en conjonction avec les prix d'un concurrent.
  - diviser les territoires, les marchés ou les clients;
  - empêcher une autre entreprise de pénétrer le marché;
  - refuser de traiter avec un client ou fournisseur;
  - interférer avec le processus d'appel d'offres;
  - limiter la production ou les ventes;
  - forcer les acheteurs à acheter un article qu'ils ne veulent pas en le vendant avec un article qu'ils veulent.
- Obtenez vos renseignements concurrentiels auprès de sources publiques, comme les reportages et les articles de revues commerciales.
- Utilisez des données justes, factuelles et complètes dans nos publicités, nos ventes et notre matériel promotionnel.

- **EN SAVOIR PLUS**:

- Guide de conformité aux lois antitrust

Que faire si...?

Lors d'un salon commercial, j'ai rencontré une ancienne collègue d'université qui travaille pour l'un de nos concurrents. Elle m'a demandé comment allaient les affaires. Que dois-je faire?

Il est tout à fait acceptable de répondre d'une manière générale et non précise pour dire que tout va bien; mais gardez votre conversation sur un sujet général et sachez que le simple fait d'avoir une conversation avec un concurrent peut donner l'apparence d'un geste inapproprié à d'autres.

N'UTILISEZ PAS D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES POUR NÉGOCIER

Nous reconnaissons qu'une transaction basée sur de l'information importante non publique (ou « privilégiée ») n'est pas seulement injuste, elle est illégale.

En tant qu'employés et directeurs de Hershey, nous apprenons parfois de l'information sur notre entreprise ou sur les entreprises avec lesquelles nous travaillons qui n'est pas connue du public, mais qui, si elle le devenait, pourrait inciter une personne à acheter, à vendre ou à détenir des actions. Détenir cette information fait de nous des « initiés » et transiger en l'utilisant est illégal.

Sachez reconnaître les types d'informations considérées comme des informations privilégiées; par exemple, de l'information non publique sur les fusions ou les acquisitions, les résultats des ventes ou des bénéfices, les prévisions financières, les changements à l'équipe de direction, les poursuites en instance ou les gains ou pertes majeurs.

SACHEZ RECONNAÎTRE LES TYPES D'INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME DES INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES.

Agir pour le bien

- Ne vous servez pas d'informations privilégiées pour transiger, et n'offrez pas de « tuyau » à d'autres (y compris votre famille et vos amis) afin qu'ils puissent transiger. « Donner un tuyau » est également considéré comme une violation des lois sur les délits d'initiés.
- Si vous ne savez pas si l'information est considérée comme « privilégiée », informez-vous d'abord au Service juridique avant de l'utiliser pour vos transactions. Si vous êtes dans le doute quant à savoir si certaines informations ont été rendues publiques, traitez-les comme si elles n'étaient pas publiques.
- Si on vous informe que vous êtes assujetti à une période de négociation ou à une période d'interdiction, vous ne pouvez échanger des options Hershey tant que les restrictions n'ont pas été levées.

• **EN SAVOIR PLUS :**

- Politique sur les délits d'initiés

Que faire si...?

Lors d'une réunion avec un de nos fournisseurs, j'ai appris certaines informations qui pourraient avoir des incidences sur des transactions boursières auxquelles songe mon beau-frère. Puis-je partager ce que je sais compte tenu du fait que je n'en tirerai aucun profit?

Non. La loi vous interdit non seulement d'acheter ou de vendre des actions en fonction d'informations privilégiées, mais elle vous interdit également de transmettre cette information à votre beau-frère (ou à quelqu'un d'autre) pour qu'il puisse transiger.

GARDEZ DES REGISTRES PRÉCIS

Une conservation précise des registres inspire la confiance des clients, des investisseurs et des partenaires commerciaux.

Notre succès à long terme dépend en grande partie de la façon dont nous gérons nos affaires. Nos registres - et la tenue de nos registres - nous aident à respecter nos engagements financiers et à payer nos employés. Mais ils donnent également un aperçu de notre santé financière. Ils nous permettent de rendre des comptes à nos actionnaires et à nos investisseurs et ils constituent la base sur laquelle nous prenons des décisions stratégiques importantes. C'est pourquoi les registres précis et complets qui reflètent fidèlement nos transactions commerciales sont des actifs essentiels de l'entreprise.

Nous avons tous l'obligation de respecter tous les contrôles internes relatifs à la création et à la conservation des livres et des registres de l'entreprise. Dans toute transaction que vous menez – que ce soit pour vous conformer aux exigences de divulgation, pour préparer un état financier ou tout simplement pour compléter une feuille de présence – assurez-vous que les données sont honnêtes, précises et complètes. Soyez attentif à toute transaction financière suspecte; connaissez vos clients et vos partenaires et sachez comment ils utilisent nos produits afin de prévenir les activités illégales telles que le blanchiment d'argent.

Vous avez également la responsabilité de connaître et de respecter nos politiques de gestion et de conservation des documents. Assurez-vous de ne jamais disposer d'information qui pourrait être pertinente à une poursuite ou à une menace de poursuite tant qu'on ne vous a pas demandé de le faire.

Agir pour le bien

- Suivez nos processus et nos contrôles internes afin de vous assurer que nos dossiers reflètent exactement et fidèlement toutes les transactions.
- Ne créer aucun secret non divulgué, ou des fonds non enregistrés, passifs ou actifs et ne jamais induire en erreur ou dénaturer les informations relatives à nos activités.
- Protégez, conservez, gérez et éliminez les informations conformément à nos politiques de gestion des documents.
- Coopérez avec toutes les demandes d'information de la part du gouvernement et des organismes de réglementation et coopérez pleinement avec les vérifications ou les enquêtes gouvernementales.

• **EN SAVOIR PLUS**:

- Politique de conservation des documents

Que faire si...?

Je ne travaille ni dans la finance ni à la comptabilité. « L'intégrité financière » est-elle ma responsabilité?

Oui. L'exactitude dans la tenue des registres n'est pas la responsabilité d'une seule équipe ou d'un seul service. C'est une responsabilité que nous partageons tous. Que ce soit les rapports de dépenses, les formulaires d'avantages sociaux, les résultats des essais et les factures – toutes nos transactions quotidiennes doivent être précises, complètes et dûment consignées.

J'ai vu un collègue signer un rapport d'inspection alors qu'il n'a pas réellement fait l'inspection. Que dois-je faire?

Signalez ce que vous avez vu à votre superviseur, au Service juridique ou à la ligne de signalement des préoccupations. Signer un rapport sans faire l'inspection serait considéré comme une forme de falsification de documents et violerait notre Code.

RESPECTEZ LES RÈGLES DE CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'IMPORTATION, D'EXPORTATION ET DE COMMERCE

Nous respectons les lois qui régissent le commerce mondial de nos produits.

En tant qu'entreprise basée aux États-Unis exerçant ses activités dans le monde entier, il est essentiel que nous connaissions et respections les lois sur le commerce international qui régissent l'importation et l'exportation de nos produits. Si vous êtes impliqué dans le déplacement de produits, de services, d'information ou de technologie entre les frontières internationales, assurez-vous de connaître et de respecter les exigences associées aux pays dans lesquels vous faites affaire. Sachez que les lois de plusieurs pays peuvent s'appliquer.

Nous devons évaluer avec soin les possibilités d'affaires dans les pays soumis à des embargos commerciaux ou à des sanctions économiques des États-Unis et veiller à ce que les réglementations strictes régissant ces marchés soient évaluées. De plus, nous ne participons pas aux boycottages qui ne sont pas soutenus par les États-Unis et nous ne les encourageons pas.

Agir pour le bien

- Assurez-vous que tout ce qui est destiné à l'importation ou à l'exportation :
  - est classé correctement, à l'avance, en fonction du pays d'origine, de la destination, de l'utilisation finale et de l'utilisateur final;
  - inclut toutes les exigences de documentation, étiquetage, licences, permis et approbations.
- Assurez l'intégrité de notre chaîne d'approvisionnement – transmettez nos politiques à toute personne qui agit en notre nom.
- Si vous recevez une demande de participation à un boycottage ou si vous êtes interrogé sur la position de notre entreprise concernant un boycottage, informez immédiatement le Service juridique. (Il est tout aussi important que vous contactiez le Service juridique si vous apprenez qu'un de nos partenaires commerciaux à l'intention de participer à un boycottage – nous nous attendons à ce qu'ils se conforment aux lois des États-Unis et des pays dans lesquels ils exercent leurs activités).
- S'il semble y avoir un conflit entre les lois, les coutumes ou les pratiques locales, demandez conseil au Service juridique ou à un membre de notre Service mondial de la conformité des échanges commerciaux et des exigences douanières.

- **EN SAVOIR PLUS:**
  - Guide sur la conformité aux lois du commerce

NOUS PROTÉGEONS NOTRE ENTREPRISE

Protégez nos actifs

Évitez les conflits d'intérêts

Ne parlez pas au nom de notre entreprise

PROTÉGEZ NOS ACTIFS

Nous sommes de bons gardiens de nos ressources physiques, électroniques et informatiques.

Nos actifs comprennent tout ce que notre entreprise possède ou utilise pour mener ses activités. Chacun d'entre nous se voit confier le soin de ces actifs; nous devons donc être proactifs pour les protéger contre les pertes, les dommages, le vol, l'élimination et l'utilisation inappropriés.

Les biens physiques et électroniques tels que le mobilier, l'équipement, les outils, l'inventaire, le matériel informatique et les logiciels vous sont fournis pour vous permettre de faire votre travail. L'utilisation personnelle occasionnelle de biens tels que les téléphones, les ordinateurs, le courrier électronique et Internet est permise, mais veillez à ce que votre utilisation n'interfère pas avec le travail (le vôtre ou celui de quelqu'un d'autre) et ne viole pas nos politiques ou la loi.

Sachez que tout ce que vous écrivez, envoyez, téléchargez ou gardez sur nos systèmes est propriété de la société et que nous pouvons surveiller vos activités – n'ayez aucune attente en matière de vie privée lors de l'utilisation de nos systèmes.

L'information est également un atout essentiel. Les renseignements confidentiels et la propriété intellectuelle représentent l'aboutissement d'importants investissements de l'entreprise et des années de travail acharné. Les secrets commerciaux, les brevets, les droits d'auteur, les marques commerciales, les plans d'affaires, les idées d'ingénierie, les bases de données, les listes de clients – lorsque vous contribuez à protéger ces atouts, vous contribuez à protéger notre avantage concurrentiel.

Agir pour le bien

- Protégez notre propriété :
  - Signalez toute propriété ou tout équipement endommagé, dangereux ou nécessitant une réparation.
  - Ne prêtez pas, ne vendez pas et ne donnez rien, sans autorisation à le faire.
- Protégez nos systèmes :
  - Assurez-vous de la protection du matériel qui vous est attribué. Protégez vos mots de passe.
  - N'installez aucun logiciel, application, matériel ou périphérique de stockage non autorisés sur votre ordinateur. Et n'accédez pas à notre réseau au moyen d'applications ou de dispositifs non autorisés.
  - N'utilisez pas de logiciel non autorisé et ne faites de copies de logiciels pour les utiliser à la maison ou pour les offrir à quelqu'un d'autre.
  - Soyez attentif aux tentatives d'hameçonnage ou autres stratagèmes visant à obtenir des renseignements personnels ou professionnels de nature délicate.
  - Ne cliquez pas sur les liens suspects dans les courriels, même si vous connaissez la source.

Protégez notre information :

- Partagez des renseignements confidentiels uniquement lorsqu'il existe une raison légitime de le faire. Si vous les partagez avec une personne à l'extérieur de Hershey, obtenez d'abord un accord de non-divulgation.
- Protégez les renseignements confidentiels de Hershey même si votre emploi chez Hershey prend fin.

- Protégez les informations des autres. Vous avez la responsabilité de protéger non seulement les renseignements confidentiels de notre entreprise, mais également ceux des entreprises avec lesquelles nous faisons affaire.

- **EN SAVOIR PLUS**:

- Politique d'audit et de surveillance

ÉVITEZ LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous ne laissons pas les intérêts personnels influencer les décisions commerciales que nous prenons au nom de Hershey.

Un conflit d'intérêts peut se produire à tout moment lorsque vos activités à l'extérieur du lieu de travail interfèrent avec vos activités chez Hershey. Il n'est pas possible d'énumérer toutes les situations qui pourraient éventuellement présenter un conflit, mais il existe certaines situations où les conflits surviennent généralement. Et pouvoir reconnaître un conflit potentiel peut vous aider à l'éviter.

Lorsque vous prenez des décisions liées à Hershey, vous avez le devoir d'agir dans les meilleurs intérêts commerciaux de notre entreprise et d'éviter la moindre apparence de conflit. Si vous découvrez qu'une activité personnelle, un investissement, un intérêt ou une association risquent de compromettre ou même donner l'impression de compromettre votre objectivité ou votre capacité à prendre des décisions commerciales impartiales, communiquez-les immédiatement à votre superviseur, aux RH ou au Service juridique. De nombreux conflits peuvent facilement être évités ou traités s'ils sont rapidement divulgués et adéquatement gérés.

Agir pour le bien

- Sachez reconnaître un conflit potentiel. Un conflit peut survenir lorsque :
  - Vous supervisez ou dirigez des activités avec quelqu'un avec qui vous avez des liens personnels étroits.
  - Vous investissez auprès de l'un de nos fournisseurs, clients, partenaires commerciaux ou concurrents.
  - Vous possédez ou travaillez pour une entreprise qui fait concurrence, fait des affaires ou veut faire des affaires avec Hershey. Le fait de siéger à titre consultatif ou au sein du conseil d'administration d'une telle entreprise peut également constituer un conflit.
  - Vous utilisez le nom de Hershey ou nos biens ou nos informations, sans approbation, pour appuyer une organisation caritative, professionnelle ou communautaire.
  - Vous profitez d'une occasion d'affaires destinée à Hershey.
- N'oubliez pas; il n'est pas possible d'énumérer tous les scénarios de conflit d'intérêts potentiels; si vous n'êtes pas sûr si une situation représente un conflit, demandez au Service juridique.
- Informez votre superviseur et le Service juridique de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou même de situations pouvant suggérer l'apparence d'un conflit.

- **EN SAVOIR PLUS:**
  - Politique mondiale sur les conflits d'intérêts

Que faire si...?

On m'a demandé de siéger au conseil d'administration d'une autre entreprise. Dois-je demander l'approbation à un membre de l'entreprise avant d'accepter ce poste?

Oui. Vous devez en informer votre superviseur et communiquer avec le Service juridique pour examiner la situation et recevoir des conseils sur la possibilité d'accepter le poste. Il peut arriver que la participation aux conseils d'autres entreprises cause un conflit – nous devons donc examiner le type d'entreprise, les services qu'elle offre et les répercussions éventuelles sur vos responsabilités envers Hershey.

NE PARLEZ PAS AU NOM DE NOTRE ENTREPRISE

Nous nous assurons que l'information partagée sur notre entreprise est cohérente, exacte et complète.

Lorsque vous considérez à la puissance des mots, aux diverses manières de les utiliser et à l'impact qu'ils peuvent avoir sur une entreprise de confiance comme la nôtre, vous commencez à comprendre la nécessiter d'envoyer un message clair.

Afin de veiller à ce que des renseignements précis et complets soient transmis au public, aux autorités règlementaires et à d'autres particuliers, nous avons désigné des personnes pour servir de porte-parole officiels de notre entreprise. Ne faites aucune déclaration publique au nom de Hershey, à moins d'être autorisé à le faire.

Agir pour le bien

- Transférez toutes les demandes d'information financière au Service des relations avec les investisseurs.
- Transférez toutes les demandes de renseignements des médias et demandes publiques au Service des communications d'entreprise.
- Transférez toutes les demandes publiques d'information et les requêtes provenant du gouvernement et des organismes réglementaires au Service juridique.
- Lors de l'utilisation des médias sociaux :
  - Indiquez clairement que les opinions que vous exprimez sur notre entreprise sont les vôtres et ne reflètent pas celles de notre entreprise.
  - Ne divulguez pas de renseignements commerciaux confidentiels concernant notre entreprise ou nos clients, partenaires commerciaux ou fournisseurs.
  - Ne publiez rien qui soit confidentiel, discriminatoire ou qui constitue une menace, de l'intimidation ou du harcèlement.

Que faire si...?

J'ai été contacté par les médias au sujet d'une rumeur d'acquisition. J'ai entendu des discussions au bureau au sujet de cette affaire, et le fait de transmettre ce que j'ai entendu pourrait augmenter le prix des actions de notre entreprise. Est-ce une bonne idée de dire au journaliste ce que je sais?

Non. À moins d'être un porte-parole officiel de Hershey, ne commentez pas la rumeur. L'information que vous détenez pourrait s'avérer incorrecte ou incomplète ou même constituer une information privilégiée; il vaut mieux qu'elle soit transmise par un porte-parole officiel de l'entreprise.

J'ai vu un billet de blogue qui est critique pour notre entreprise et qui contient des informations incorrectes sur l'un de nos produits. Je connais les faits à propos de ce produit et je voudrais les clarifier; est-il acceptable de publier une réponse en ligne?

Non. À moins d'être un porte-parole autorisé, vous devez aviser le Service des communications d'entreprise et laisser un porte-parole autorisé gérer la situation.

NOUS SOMMES DE BONS CITOYENS DU MONDE

Soyez un bon gardien

Partagez notre bonté et faites une différence

SOYEZ UN BON GARDIEN

Notre planète est confrontée à de nombreux défis et nous comprenons que nous faisons partie de la solution.

Nous nous efforçons de faire des affaires en respectant l'environnement et nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Nous avons fixé des objectifs ambitieux pour réduire notre empreinte environnementale en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant les déchets et en limitant la consommation d'eau et d'énergie dans nos installations. Le cadre de notre programme « Shared Goodness » nous aide à aller encore plus loin, à élaborer des stratégies qui aideront à relever les défis de la durabilité et à nourrir les collectivités agricoles où nous nous procurons nos ingrédients.

Agir pour le bien

- Respecter toutes les lois, polices, les permis et les règlementations visant à :
  - protéger l'environnement;
  - conserver l'énergie, l'eau et les ressources naturelles;
  - réduire l'impact environnemental de nos activités dans le monde.
- Apprenez-en davantage sur nos initiatives en matière de responsabilité sociale d'entreprise et sur la façon dont vous pouvez jouer un rôle pour les faire progresser.
- **EN SAVOIR PLUS**:
  - Site Web sur la durabilité environnementale

Un engagement PARTAGÉ

Nous sommes constamment à la recherche de moyens pour mieux faire les choses. Nous nous fixons des objectifs pour travailler plus efficacement et pour réduire notre empreinte écologique. Le recyclage, la réduction des déchets, l'utilisation de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre, les emballages durables; tout est une question de prendre soin de la terre qui prend soin de nous et de préserver des ressources précieuses. Vous souhaitez en apprendre davantage? Consultez notre dernier Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises.

PARTAGEZ LA BONTÉ ET FAITES UNE DIFFÉRENCE

Ensemble, nous accomplissons de grandes choses.

Nous soutenons les efforts déployés par Milton Hershey pour investir auprès des enfants et des communautés. En tant qu'entreprise, nous nous engageons à créer des partenariats qui favorisent le développement social et économique et nous sommes passionnés par les initiatives dont profitent les populations et quartiers où nous vivons et travaillons. Nous vous encourageons à participer à notre objectif social commun « Nourishing Minds », à notre semaine annuelle « Good to Give Back » et à participer, au niveau de l'entreprise, à une ou plusieurs des nombreuses initiatives soutenues par Hershey dans le cadre de nos partenariats philanthropiques et de nos programmes d'engagement des employés.

Nous encourageons également les employés à faire une différence sur le plan personnel. Nous soutenons votre participation à des activités caritatives et politiques sur une base volontaire, mais règle générale, nous vous demandons de le faire à l'extérieur des heures de travail et à vos frais, en veillant à ce que vos activités soient légales et conformes à nos politiques. À moins d'en avoir reçu l'autorisation à l'avance, veuillez ne pas utiliser ou donner des fonds ou des actifs de l'entreprise pour favoriser vos activités bénévoles personnelles.

Nous offrons des programmes et des avantages dans l'ensemble de l'entreprise tels que « Matching Gifts », « Dollars for Doers » ainsi que des heures de bénévolat rémunérées afin de soutenir les efforts personnels des employés qui partagent leur souci du bien à leurs communautés. Vous trouverez plus d'informations sur ces programmes et ces politiques à l'adresse csr.hersheys.com.

Hershey ne fait aucune contribution politique et s'engage uniquement dans des activités politiques des entreprises par l'entremise du Comité d'action politique (CAP) de Hershey. Nous ne rembourserons aucune contribution versée aux candidats fédéraux, étatiques ou locaux.

Agir pour le bien

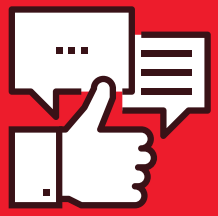

- Inspirez-vous de l'héritage de Milton Hershey en redonnant de la façon qui compte le plus pour vous.
- Participez à l'engagement et aux efforts philanthropiques des employés de Hershey, tels que la semaine « Good to Give Back ».
- Optimisez vos dons philanthropiques personnels et votre bénévolat grâce aux programmes « Matching Gifts et Dollars for Doers ».
- **EN SAVOIR PLUS:**

- Site Web CSR

Un engagement PARTAGÉ

Être un bon voisin n'est pas suffisant. Nous souhaitons être un bon partenaire. Nous souhaitons que les communautés où nous exerçons nos activités soient meilleures simplement parce que nous y sommes. Que ce soit notre programme visant à nourrir un million d'esprits d'ici 2020, notre semaine annuelle « Good to Give Back » où nous faisons du bénévolat pour de grands organismes sans but lucratif comme « Stop Hunger Now », notre collecte de fonds par l'entremise de notre campagne annuelle Centraide, notre mentorat avec le « Project Fellowship » à Milton Hershey School, nous ne faisons pas que redonner – nous redonnons du mieux que nous le pouvons. Vous souhaitez en apprendre davantage? Consultez notre dernier Rapport sur la responsabilité sociale des entreprises.

Que faire si...?

Un de mes amis est membre d'un organisme de bienfaisance local et m'a demandé si Hershey pouvait donner des produits ou de l'argent lors de son prochain gala. Puis-je m'engager à le faire?

Non. Si vous recevez une telle demande, veuillez mettre en contact l'organisme de bienfaisance et un membre de l'équipe CSR de Hershey pour en savoir plus sur nos lignes directrices relatives aux dons d'entreprise et aux dons de produits.

CROIRE EN NOTRE BONTÉ

Quel est le prochain chapitre de l'histoire de Hershey? Cela dépend de chacun de nous.

Lorsque nous parlons d'être « en bonne compagnie », nous entendons travailler avec nos collègues et partenaires commerciaux pour respecter rigoureusement nos principes directeurs et pour nous tenir personnellement responsables envers les plus hautes normes d'intégrité. Il s'agit de bâtir une base éthique et de s'engager dans des interactions commerciales qui ne se contentent pas de bâtir des affaires, mais de bâtir la confiance. Faites tout ce que vous pouvez pour apporter le bien auprès des gens, partout.

Si vous avez des questions au sujet de notre Code ou de nos politiques, veuillez communiquer avec un membre du Service juridique, de la direction ou de la ligne de signalement des préoccupations.

Toute modification ou dérogation de notre Code pour notre direction et nos administrateurs est accordée que par le conseil d'administration ou par un comité désigné par le conseil d'administration et sera publié publiquement, lorsque la loi l'exige. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications unilatérales à notre Code ou aux politiques de l'entreprise à tout moment.

Hershey soutient les droits des employés de s'exprimer publiquement sur des questions d'intérêt public et de s'engager dans certaines activités ayant trait aux conditions d'emploi. Aucune disposition dans notre Code ou dans aucune de nos politiques n'a pour objet de limiter ou d'entraver le droit de mener des activités concertées protégées en vertu de l'article 7 de la Loi nationale sur les relations de travail, telles que les discussions relatives aux salaires, aux heures de travail et aux problèmes de sécurité.